

## **ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

### **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 AVRIL 2014**

**Interpellation déposée par Monsieur Jef Van Damme, Conseiller communal, concernant la présence des stewards devant l'école Klimpaal.**

---

**Dhr. de Voorzitter :**

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Dank u wel Mijnheer de Voorzitter.

Ik dacht dat het een korte gemeenteraad ging worden...

**Dhr. de Voorzitter :**

Ik ook!

**Dhr. Van Damme :**

Maar zelfs met 6 punten op de agenda slagen wij erin om nachtelijke uren te tranen. Ik zal onmiddellijk tot de kern van de zaken komen.

Mevrouw de Burgemeester, we hebben het al gehad over de stadswachten die een essentieel onderdeel zijn van het preventiebeleid van de Gemeente en ook een stukje van het repressiebeleid. Die stadswachten zijn natuurlijk niet onbepert in hun ambitie en hun mogelijkheden. Daarom werd er in het verleden, in de vorige meerderheid waar u ook deel van uitmaakte, beslist dat bijvoorbeeld wanneer er een school extra ondersteuning vroeg voor het beveiligen van de school voor bijvoorbeeld 's morgens en 's avonds, was de redenering in het vorige Schepencollege de volgende: er zijn een aantal scholen waarvoor historisch gezien een toezicht door een aantal stadswachters werd voorzien, er waren er een klein aantal. En dan waren er enkele specifieke gevallen waar er echt een verkeersprobleem bestond.

Het algemene principe betreffende die nieuwe vragen voor het toezicht voor de schoolpoorten was dat er eigenlijk geen gehoor aan werd gegeven. Er werd niet ingegaan op de nieuwe vragen van de gemeente- of andere scholen om een stadswachter voor de schoolpoort te voorzien, omwille van het feit dat het materieel gewoon onmogelijk was en is om elke ochtend en elke avond twee personen vrij te maken voor iedere school in Molenbeek.

Ik vond dit misschien geen perfecte oplossing, maar alleszins was het een duidelijke oplossing, en het was ook een duidelijke richtlijn naar alle scholen toe.

Groot was dan ook mijn verwondering toen ik merkte dat aan school 'klimpaal' wel nieuwe stadswachters staan. Ik werd daar vandaag op attent gemaakt door de directeur van school vierwinden, die u als burgemeester ook vandaag aanschreef.

Graag had ik dus van u vernomen:

Waarom er sinds kort stewards staan voor school klimpaal daar waar die voor andere scholen werden geweigerd? Welke logica er vandaag gebruikt wordt bij het bepalen waar u stewards opstelt? Wat is de procedure van aanvraag voor geïnteresseerde scholen?

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Monsieur Van Damme, assurer la sécurisation des sorties d'école et des chemins qui mènent, en facilitant la traversée des enfants aux passages protégés en leur évitant d'être en contact avec des jeunes qui seraient mal intentionnés ou avec des automobilistes qui sont peu respectueux, est une priorité de plus en plus importante pour les responsables communaux.

Les Gardiens de la Paix doivent évidemment dans leurs missions s'assurer de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école sur tout le territoire de la Commune et par rapport à tous les réseaux scolaires confondus. Évidemment, il est impossible aux Gardiens de la Paix d'être présents aux abords de toutes nos écoles et donc une tournante est organisée et nous tenons compte de certaines priorités, telles que la situation de l'école au niveau de la sécurité routière, de l'attitude des parents ou des proches aux abords des écoles notamment par rapport à leurs véhicules, et de la proximité avec des axes routiers qui sont plus dangereux. C'est vrai que nous tenons également compte de demandes qui peuvent être éventuellement faites par des directions d'écoles et nous tentons de les satisfaire dans la mesure de nos moyens, mais on doit évidemment aussi rappeler aux directions d'écoles que les Gardiens de la Paix ne sont pas des Policiers et qu'évidemment leur présence est avant tout préventive.

Concernant l'école que vous avez évoquée, il y a une demande qui a été faite par la direction de cette école concernant la présence de Gardiens de la Paix et aujourd'hui ils sont sur place tous les matins. Il y a plusieurs écoles sur le territoire de la Commune qui ont fait cette demande, que ce soit à l'entrée ou à la sortie ou sur le chemin de l'école et l'équipe des Gardiens de la Paix essaye de répondre aux demandes en fonction de leur disponibilité et à ce jour, c'est une organisation qui s'est toujours faite par le Fonctionnaire de prévention qui a encore en charge aujourd'hui les équipes de Gardiens de la Paix et comme je l'ai dit dans ma première intervention, il est évident que le nouveau Fonctionnaire de Prévention va réorganiser les services de Gardiens de la Paix, puisqu'on veut que leurs actions ne se passent pas uniquement par secteur, mais sur tout le territoire de la Commune et qu'ils puissent être impliqués dans tous les endroits, mais ça demande une réorganisation du service, une formation complémentaire et la nécessité de répondre aux demandes selon les nécessités et selon un examen qui se veut objectif par le Fonctionnaire de prévention.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Madame la Bourgmestre, j'ai une remarque ou une question, c'est que votre réponse n'est pas très claire dans le sens où vous dites en fait qu'il n'y a pas de véritables règles cadre pour déterminer si oui ou non une école peut avoir des gardiens devant son entrée ou dans son environnement à Molenbeek-Saint-Jean. Vous avez dit qu'il y avait plusieurs éléments qui pouvaient jouer, mais il n'y a pas une grande clarté au niveau de la prise de décision, de savoir qui décide, vous dites que ça doit être le Fonctionnaire, mais vous dites aussi qu'il vient d'être mis en place et donc pour moi, ce n'est pas clair de savoir qui a décidé pour cette école et qui va décider dans le futur. De plus, si vous ne créez pas un cadre clair dans ce genre de décision, il va y avoir tout le temps du débat pour savoir pourquoi devant une école et pas devant telle autre école. Enfin, vous dites qu'il va y avoir une tournante dépendant de la situation et du nombre de gens etc., donc ça veut dire qu'une école qui pendant une semaine à un gardien devant son entrée, n'est pas sûre de l'avoir la semaine suivante. Il n'y a donc pas de continuité pour une école d'avoir des gardiens pendant toute une année par exemple.

Donc je dirais globalement que votre procédure n'est pas très claire et risque de créer des conflits entre les écoles qui se sentent défavorisées par rapport aux autres. Je vous demande, pas maintenant, mais je vous conseille vivement d'installer un cadre plus clair pour pouvoir communiquer clairement aux écoles pour quelles raisons une reçoit un gardien et l'autre pas.

J'ai encore une question supplémentaire, qui n'était pas dans mon texte initial, si une école ne peut pas bénéficier pour l'une ou l'autre raison de Gardiens de la Paix devant son établissement, est-ce que vous comme Commune, et surtout vous en tant que chef de la Police, vous acceptez qu'une école mette elle-même en place un système de surveillance de personnes de l'école-même, qui aide les enfants à traverser des carrefours dangereux? Est-ce que vous allez soutenir ce genre de démarche et autoriser ce genre de démarche ou est-ce qu'au contraire vous dites qu'il n'y a que les gardiens qui peuvent faire de telles démarches ?

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je vais vous apporter quelques précisions. Au départ, il y avait deux écoles communales qui étaient concernées par la présence des Gardiens de la Paix, c'étaient les écoles une et deux. Aujourd'hui il y a 10 écoles sur le territoire de la Commune qui sont concernées. Il s'agit des écoles 1, 2, 9, 16, 11, 13, Serge Creuz, Imelda, Saint-Charles, Klimpaal et l'école cinq. En ce qui concerne l'école 13, l'école cinq et l'école Imelda, la présence des Gardiens de la Paix se fait à la demande. À ma connaissance, il n'y a pas eu de refus de présence de Gardiens de la Paix faisant suite à la demande d'une direction d'école. Donc, toutes les demandes qui ont été faites par les directions d'écoles à ce jour, à ma connaissance, ont été rencontrées. Vous le dites justement, l'organisation de la présence des Gardiens de la Paix ne se fait pas dans le cadre d'une procédure déterminée, elle ne se fait pas dans un cadre précis, il y aura lieu donc de l'organiser. C'est pour cela que nous souhaitons réorganiser toute la procédure concernant l'information, l'encadrement et les missions des Gardiens de la Paix. Mais le nouveau Fonctionnaire de prévention est entré en

service au 1er avril et donc il faut lui laisser un peu de temps, mais donc c'est une des priorités qui lui a été données.

Concernant la sécurisation aux abords des écoles qui se ferait avec des parents et des enseignants, c'est aussi un projet que nous souhaitons mettre en œuvre et un projet pilote pour impliquer les parents et les enseignants à cette sécurité des enfants aux abords des écoles qui sera mis en place prochainement et des contacts sont pris avec l'école Klimpaal pour le réaliser. Mais c'est une initiative importante qui doit se faire pour le plus grand nombre d'écoles communales et cette proposition a déjà été évoquée lors des conseils de participation qui se tiennent entre les équipes d'enseignants, la Commune et les parents.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Je voulais encore vous dire que je suis content de votre réponse par rapport à la question que j'ai posée, mais je tiens à spécifier qu'il y a eu dans le passé des situations où les écoles ont mis en place un tel système où la Police les a déconseillés de continuer à le faire. Donc je crois qu'il y a un travail de ce côté-là avec vos policiers pour les convaincre d'encourager ce genre de démarches au lieu de les décourager.

**Dhr de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

L'incident est clos.